

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1472

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 22 par les mots :

« et tenant à sa situation de proche aidant »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'intégration de la situation de proche aidant par le Sénat à l'alinéa 17, cet amendement propose de faire de la situation de proche aidant l'un des critères pouvant être retenus dans la décision d'orientation.